

# Délibération du Conseil municipal

## Du 4 avril 2024

---

**Date de convocation :** L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

22/03/2024

**En exercice : 27**  
**Présents : 17**  
**Votants : 23**

Présents : M. Maxence GILLE – M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE – M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – M. Nicolas LAVALLEE – M. Sébastien COSTARD – Mme Auziria MENDES – M. Georges BACCON – M. Jean-Paul BORIE – Mme Cindy MOUSSI – LE GUILLOU – M. Jean-Michel LEMSEN - Mme Brigitte DA SILVA.

Pouvoirs : Mme Sylvie FOUGERAY à Mme Jeanine TURLURE - Mme Karine ROUSSET à M. Daniel SEVILLANO – M. Jacques TOUPRY à M. Georges BACCON - M. Cyril DEBOOSERE à M. Sébastien COSTARD - Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER – M. Fabrice DELARGILLIERE à M. Jean-Michel LEMSEN.

Absents excusés : M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme N'Deye DIA BRANDONNE – Mme Rafea LAOUADI.

Madame Christelle REMERE a été élue secrétaire de séance

**N° de délibération :** 42-2024

**Objet :** PROGRAMME D' ACTIONS - FONDS D' AMENAGEMENT COMMUNAL

Par délibération du 20 novembre 2023, la Commune de Lizy-sur-Ourcq a décidé de se porter candidate auprès du Département pour l'élaboration d'un Fonds d'Aménagement Communal (FAC).

La Commune de Lizy-sur-Ourcq a élaboré son programme d'actions.

Le programme d'actions de la Commune de Lizy-sur-Ourcq se compose de 2 actions :

La Commune de Lizy-sur-Ourcq est maître d'ouvrage de l'ensemble de ces actions.

La Commune de Lizy-sur-Ourcq sollicite l'aide du Département au travers de sa politique contractuelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **VALIDE** le programme d'actions proposé par la commune joint à la présente délibération,

- **VALIDE** le principe de signature de tout contrat cadre ou convention nécessaire à cet effet,

- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

<b>Intitulé des projets</b>	<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>Coût estimé HT</b>	<b>Subvention demandée</b>
Réfection de la toiture de la mairie	Juin à septembre 2024	256 571,75€	99 567,22€
Réfection de la rue du Vieux Château	A partir de 2025	549 500€	200 432,78€
<b>TOTAL</b>		<b>805 971,75€</b>	<b>300 000€</b>

Fait à Lizy sur Ourcq, le 4 avril 2024.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,  
Maxence GILLE



La secrétaire de séance,  
Christelle REMERE

